

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	23 (1935)
Heft:	458
Artikel:	Les suffragistes et la révision de la Constitution
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262018

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

matière de nationalité, signée à la Conférence panaméricaine de Montevideo en 1933; mais cette demande étant parvenue le jour précédent la clôture de l'Assemblée, il fut convenu de remettre l'affaire à l'Assemblée de 1935. C'est ainsi que la question revient maintenant à Genève.

De plus, et comme nous l'avons déjà dit ici, quatre Etats sud-américains ayant signé, lors de cette même Conférence de Montevideo, une Convention établissant l'égalité des droits entre hommes et femmes sur le territoire des Etats contractants, quelques délégations ont cru faire merveille en demandant également à la S.D.N. de s'occuper de cette question, lors de sa réunion de 1935. Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer les graves inconvénients de réalisation pratique de ce mode de faire, et l'opposition qu'il rencontre auprès des féministes qui connaissent les possibilités de Genève, — ceci d'autant plus qu'une publication officielle des actes de la Conférence de Montevideo révèle maintenant que cette Conférence s'est prononcée contre la méthode de reconnaître l'égalité des droits au moyen d'une Convention internationale, et que c'est en marge de cette Conférence qu'a été signée (mais pas encore ratifiée, ce qui lui enlève toute valeur d'application) cette fameuse Convention! Mais puisque la question est à l'ordre du jour de Genève, il faut, avec Convention ou sans Convention, tirer le meilleur parti possible de ces circonstances, et c'est à quoi vont s'employer les grandes organisations féminines internationales. Ceci joint aux questions habituelles qui reviennent chaque année à l'ordre du jour, telles que la protection de l'enfance, la traite des femmes, la situation des femmes dans les pays sous mandat, la lutte contre l'esclavage, etc., on voit que la « saison féministe de Genève » de 1935 a du pain sur la planche!

Les femmes déléguées à l'Assemblée

Il est encore trop tôt, au moment où ces lignes sont écrites, pour disposer de beaucoup de renseignements à ce sujet. Nous savons seulement que, comme d'habitude, la Grande-Bretagne a désigné pour faire partie de sa délégation une femme membre du Parlement, et que l'Australie a profité de la présence en Europe de Mrs. Richthie, présidente de la Ligue des Femmes électriques, et membre du Comité de l'Alliance Internationale, pour la charger de représenter à Genève les femmes citoyennes du cinquième continent. Toutes nos félicitations.

IN MEMORIAM

Mme Julia Fulpius-Gavard

C'est avec une tristesse émoue que nous nous concentrons pour un dernier hommage à celle qui fut si pleine de vie rayonnante, qu'on ne peut se figurer qu'elle ne reviendra plus parmi nous, alerte, enthousiaste, domptant de sa belle foi dans le bien les hésitations ou les sceptismes, toujours à l'avant-garde quand il s'agissait d'aider, de consoler... Mme Fulpius-Gavard frappa de prime abord par deux qualités: son ardeur au service du prochain, comme de toute idée qu'elle estimait juste, et l'imagination grâce à quoi elle savait donner une forme sensible à ses aspira-

Revision de la Constitution Fédérale

FEMMES SUISSES

L'avenir de notre pays est en jeu

Et Nous ne Votons pas!

Association suisse pour le Suffrage féminin

Les suffragistes et la révision de la Constitution

A côté du grand mouvement féminin en faveur de la démocratie, auquel nous assistons cette semaine à l'occasion de la votation du 8 septembre, nos suffragistes suisses, bien que presque toutes déjà très activement occupées à l'organisation des « Journées » de Lausanne, de Bâle, de Berne et de Zurich, ne laissent pas échapper, bien loin de là! cette occasion de manifester. Car n'est-ce pas une amère ironie que tant de femmes, qui réclament, depuis tant d'années, une modification constitutionnelle essentielle, soient considérées comme des incapables et des indifférentes, quand la question se pose de transformer de fond en comble notre Charte nationale?...

Un peu partout donc, les suffragistes agissent par les moyens de démonstration qui sont à leur disposition. Ici, au moyen de la distribution de feuilles volantes dans les boîtes aux lettres des quartiers les plus populaires; là, par l'affiche que le Comité Central a fait éditer. Dans certaines villes, on se contente de la faire placer sur les colonnes et les cadres; dans d'autres, l'on s'efforce de varier et de renouveler les méthodes pour attirer l'attention sur le déni de

justice qui nous est fait: c'est ainsi qu'à Lausanne, ce seront des hommes-sandwiches, qui promèneront des affiches à travers la ville (pourquoi pas des femmes?) et à Genève, une dizaine de fringantes autos, toutes conduites par de charmantes chauffeuses suffragistes, circuleront en cortège dans les rues les plus animées, pour mieux faire voir et réaliser notre protestation. L'on avait songé aussi à des clichés dans des cinémas, à d'autres manifestations encore... mais les bourses suffragistes sont malheureusement trop souvent proches parentes de celle de Töpfer! et tant de tâches impérieuses attendent nos Sociétés féministes qu'elles sont obligées, pour pouvoir faire face à tout, de modérer leur effort. Mais si les moyens matériels manquent, hélas! le zèle, lui, ne fait pas défaut, et il est reconfortant de constater qu'en ces journées si importantes pour les destinées de notre pays, nombreux sont les hommes, comme les femmes, qui réalisent combien nous révolte la flagrante injustice de notre minorité politique et notre volonté persévérente d'arriver au plus tôt à la faire cesser.

tions. Mais il fallait la voir à l'œuvre. On s'apercevait alors qu'un autre don précieux lui avait été accordé, celui qui est à la base de toute réussite: la persévérance.

L'Union des Femmes de Genève, et, avant tout ce bureau de placement qu'elle avait réorganisé et dont elle était l'âme, ont envers elle une grande dette de reconnaissance. L'Ouvrier aussi a bénéficié de l'intérêt, du dévouement, de l'espérance qu'elle savait lui apporter, et de sa chaleur de cœur toujours opérante. Pour les lamentables défilés de chômeuses pour lesquelles il n'y avait pas moyen de trouver une occupation, même temporaire, lorsqu'elle ne pouvait leur offrir elle-même un secours matériel, sa compassion ne s'exprimait pas en paroles vides, et son désir d'aider créait parfois l'aide inspérée.

Abonnée fidèle du *Mouvement Féministe*, auquel, récemment encore, elle envoia un article sur la princesse Belgioioso, elle fut une des ouvreuses les plus actives lorsqu'il s'agit de recueillir des signatures pour la pétition suffragiste de 1928-1929. Et son fils aîné a suivi les traces maternelles, et fait partie, pendant quelques années, du Comité de notre Association genevoise

pour le suffrage féminin. Nous voyons là la marque de ce que Mme Fulpius fut pour les siens, et le vide qu'elle laisse dans sa famille, comme dans son cercle d'amitiés.

Mme Fulpius, qui, dans sa première jeunesse, habita un certain temps l'Italie, s'était prise d'un de ses beaux enthousiasmes pour la littérature de ce pays; elle en connaîtait à fond la langue, qu'elle parlait avec l'accent du territoire, comptait parmi les spécialistes dans l'étude de Casanova, et correspondait avec plusieurs casanovistes connus. Sur cet auteur, elle a fait paraître, aux Editions Spes, un *Bréviaire*, il y a quelques années, et elle avait un gros manuscrit illustré prêt à être publié en volume. On se souvient aussi de sa spirituelle causerie avec projections sur ce sujet à l'Union des Femmes. Très bonne traductrice, elle avait une préférence pour les auteurs dramatiques italiens (Lopez, Brunelli et surtout Pirandello, qui n'est certes pas facile). Deux de ses pièces traduites ont été jouées aux « Amis de l'Instruction ».

Ce goût pour le théâtre, il eut l'occasion plus d'une fois de s'épanouir dans le local même de l'Union, où l'humour, l'entrain, les trouvailles de



Le Cours de Vacances de Bulle

Cliché Mouvement Féministe

Au premier rang, de gauche à droite, les organisatrices: Mmes Braendly (Zurich), Vischer-Alloth (Bâle) Leuch (Lausanne), Mlle Dutout (Lausanne), Mlle Grütter (Berne). Au troisième rang, aux deuxièmes et troisièmes places en partant de gauche: Miles M. Kammerer (Montreux) et, vue de profil, Denise Paccat (Martigny), auteure de l'article que nous publions.

en Turquie, un tableau où l'humour qu'on lui connaît avait sa touche originale. L'exposé très clair, très détaillé, de ce sujet: *Le développement des Foyers populaires en Suisse*, par Sœur Anni Pflüger (Zurich), vint encore varier l'atmosphère de la salle, le lendemain matin. Ce

problème de l'instruction et de l'éducation populaires des adultes ne peut pas ne pas intéresser une féministe. Sœur Anni Pflüger sut lui donner son maximum de passion et d'importance, et nous avons conclu, en l'entendant, que le champ de travail, où la femme-citoyenne aura sa part

Notre Cours de Vacances à Bulle

Le Cours de vacances suffragiste, qui eut lieu du 15 au 21 juillet dernier, est le dix-septième de la série des cours organisés par notre Association. Il tint ses assises à Bulle et groupa une vingtaine de participantes. Je n'ai pas besoin de rappeler ici le but visé par ses organisatrices: toute lectrice du *Mouvement* le connaît. Je préciserai seulement qu'il fut très réussi, et que, foi de participante, l'agréable communauté, que réalisa pour une semaine le regroupement de ces femmes venues de tous les points de la Suisse, ne se désagrégua pas sans quelques regrets.

Chacune de nous remporta de Bulle exactement ce qu'elle était venue y chercher: un enrichissement intellectuel, des impressions délicieuses de sympathie, de camaraderie à travers les langues et les frontières cantonales, des visions de planitaires paysages gruyeriens, de clair de lune romantique sur un château féodal, puis la mémoire, plusieurs fois rafraîchie, d'une saveur « couleur locale »: crème et fraises des bois, crème et framboises des haies!

Il y eut de tout! De quoi satisfaire les plus gourmandes comme les plus électriques. Et c'est tant pis pour les *Welches*, qui n'ont pas su profiter du fait que le cours de vacances était si près d'elles, cette année. Elles auront perdu le bénéfice spirituel de magnifiques conférences, l'enchantement du lac de Montsalvens, la vue de Phébé caressant les tours de Gruyères, les fraises, les framboises, la crème, et tout ce que je ne dis pas, tant par pitié pour les absentes qui

Mme Fulpius contribuèrent au vif succès des revues d'Escalade, succès qui avait pour elle un autre attrait: celui d'alimenter la caisse des chômeuses.

A ces chômeuses, aux œuvres de l'Union des Femmes, elle y a pensé jusqu'à la fin, dans cette cruelle maladie qui l'a emportée, puisqu'elle exprima le désir qu'au lieu de fleurs, on offrit à sa mémoire ce qui lui était bien plus précieux: un don en leur faveur.

M.-L. P.

Une élection de femmes juges à Genève

Comme un événement ne vient jamais seul, la journée du 8 septembre, consacrée dans toute la Suisse à la votation populaire sur la révision totale de la Constitution fédérale, verra aussi à Genève un événement nouveau dans les annales de notre féminisme romand: l'élection par le Peuple Souverain de deux femmes juges à la Chambre pénale de l'Enfance.

Nos lectrices n'ont pas oublié comment notre Parlement cantonal, en réorganisant notre Tribunal pour enfants (à la création duquel, il y a plus de vingt ans, nos Sociétés féminines s'étaient déjà directement intéressées), avait décidé que certains postes de ce Tribunal pourraient être accessibles aux Femmes, et cela sans réaliser que, constitutionnellement, ce bon mouvement n'avait aucune valeur, la Constitution cantonale exigeant que les magistrats de l'ordre judiciaire soient en possession de leurs droits judiciaux! Le plus simple aurait peut-être été alors de nous reconnaître ces droits; mais le Grand Conseil en jugea autrement, rédigea une loi constitutionnelle qui fut, comme faire se devait, soumise aux électeurs, et le 24 février dernier, ceux-ci décidèrent, à une écrasante majorité, que l'un des postes de juge assesseur à la Chambre pénale de l'Enfance (la Chambre est composée d'un juge juriste, et de deux assesseurs, obligatoirement l'un médecin, l'autre pédagogue) pourrait être accessible à une femme.

Nos Sociétés féminines, enchantées de ce petit progrès, se hâtèrent alors de s'entendre pour présenter une candidate au choix du Parlement, qui se croyait compétent pour procéder à cette nomination. Mais si nouveau sa décision se heurta à une disposition constitutionnelle: le Grand Conseil ne peut élire que trois juges au maximum, et quand ce chiffre est dépassé, c'est de nouveau au Peuple Souverain qu'il faut recourir. Or, la Chambre pénale de l'Enfance comprenant d'après la nouvelle loi sept juges (les trois magistrats mentionnés plus haut, plus quatre suppléants), il était évident que c'était au corps électoral à se prononcer, et la date choisie fut celle de la prochaine votation populaire à l'horizon, soit le 8 septembre.

Voilà comment nous nous trouvons, féministes genevoises, devant cette situation bizarre de devoir tenter, nous qui ne sommes pas électriques, de faire élire, à un poste admirablement fait pour elles, des femmes par des hommes! La tâche n'est pas facile, mais nous saurons lui faire face. Cinq Sociétés féminines de notre ville (Union des Femmes, Association pour le Suffrage, Femmes univer-